# Critères d'admissibilité

# Critères généraux

- L'artiste doit résider au Canada: nous sommes une entreprise canadienne et souhaitons propulser les talents canadiens
- L'artiste doit être âgé de 18 ans ou plus
- L'œuvre (bande sonore) présentée doit être la propriété de l'artiste,
  donc son matériel doit être original (pas de reprises)
- L'oeuvre musicale se doit d'être dans l'un des styles de musiques suivants : Jazz, Rock, Soul, Funk, Pop, RnB, Blues, Classique, Folk et Vocal
- Une candidature reçue après la date limite d'inscription ne sera pas prise en considération
- L'artiste ne peut pas avoir de contrat avec un label ou maison de production en cours ou à venir.
- L'artiste doit avoir un minimum de 2 à 3 enregistrements ou exemples de bandes sonores à présenter au jury
- L'artiste doit aussi fournir un CV artistique, incluant une page Facebook, une page Instagram et/ou un site Web.
- Tous les candidats doivent être disponibles au début du mois de septembre pour l'enregistrement aux Studios Opus
- L'artiste accepte de devenir un ambassadeur MOON (voir les conditions ci-dessous)

# Si vous participez au concours, vous devez répondre aux critères suivants :

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

En participant à ce concours, j'accepte avoir lu, compris et accepté la totalité des conditions énumérées ci-dessous. Si une ou plusieurs conditions ne correspondent pas à mes souhaits, je comprends que ma participation n'est pas valide.

#### FRUITS DES VENTES DE MON OEUVRE

- MOON et ses partenaires mettent tout en oeuvre pour respecter les droits d'auteur et tout type de propriété intellectuelle rattachée
- Je reste propriétaire de mon oeuvre et des fruits des ventes actuelles et futurs de l'album qui sera créée en collaboration avec MOON et ses partenaires
- Toutefois, je comprends que, en remportant le Prix MOON "Élever le talent", je deviens defacto ambassadeur de la marque.

## **CONTRAT AMBASSADEUR / AMBASSADRICE MOON**

Je comprends que :

• MOON fera des publications en ligne pour annoncer le ou la gagnante

Si je suis lauréat, à titre d'ambassadeur, je bénéficie sans aucun frais additionnel de :

- La promotion de mon album, mon profil et mon oeuvre sur toutes les plateformes de communication de MOON dont la plateforme Web et les média sociaux, des infolettres, des présences sur les marchés et tradeshows mondiaux, des évènements, etc.
- Cette promotion sera réalisée gratuitement durant une période minimale de 24 mois et pourra être renouvelée d'un an. Je ne serai pas rémunéré(e) pour cette utilisation de mon image, pour le titre de mon album, le partage d'extraits de mon album, mais en revanche, je n'aurai pas de frais de promotion à ma charge
- De me rendre disponible pour le tournage d'une mini-vidéo durant la période pendant laquelle je vais bénéficier des experts de MOON et partenaires les STUDIOS OPUS et cela sans que je sois rémunéré pour ce vidéo puisqu'il s'agit essentiellement de promouvoir mon album et des messages ciblés de la marque MOON (promotion de la musique en haute fidélité comme l'a fait par exemple Dominique Fils-Aimé)
- J'ai vu les vidéos des artistes précédents (Dominique Fils-Aimé, Guillaume Martineau) et j'accepte de donner de mon temps sans contrepartie pour réaliser ce projet
- J'accepte de repartager et contribuer activement les messages de MOON qui concerne la promotion de mon oeuvre au minimum une fois par mois sur mes propres réseaux sociaux
- Sur une période de 24 mois, j'accepte d'être disponible de 2 à 4 fois (à convenir une fois le concours terminé) pour participer à des évènements organisés par MOON (les frais de déplacements seront payés)
- J'accepte de céder mon droit à l'image pour les publications de MOON et ses partenaires dans la période dite de 24 mois après victoire au concours.

## LOGISTIQUE ET FRAIS LIÉS À L'ENREGISTREMENT AU QUÉBEC

Je comprends que le Prix se limite à m'offrir :

• L'enregistrement de mon premier album et du temps de studio (environ une semaine) avec un réalisateur chevronné sans aucun frais

- Trois jours de montage / mixage des pièces réalisés avec l'artiste
- Le pressage d'environ 200 vinyles sans frais dont MOON demeure propriétaire et distribue à ses partenaires ou clients. 50 vinyles me seront remis pour utilisation personnelle.
- Un montant compensatoire de \$ 10,000 pour tous frais encourus
- logement et repas durant 6 jours

**Sont à ma charge** toutes autres demandes ou autre frais supplémentaires liés à des souhaits ou demandes personnelles comme par exemple :

- Le billet d'avion
- Ajout de travaux supplémentaire en studio, montage, etc.
- Déplacement d'artistes supplémentaires de mon choix pour mon enregistrement (coach personnel, musiciens, etc.)

# ÉCHÉANCES

Je comprends que l'échéancier du concours n'est pas flexible puisqu'il comprend l'implication sans frais pour moi d'un nombre important de partenaires pour assurer le succès du projet.

Je confirme qu'en participant à ce concours :

- Je dois me rendre disponible en tout temps entre le 10 août et le 20 septembre pour une durée minimale d'une semaine au Québec aux studios OPUS, à L'Assomption
- Au terme de mon enregistrement, je recevrai dans les 10 jours ouvrables la version finale de l'album
- Étant donné que le travail de montage / mixage etc. est réalisé par des professionnels dont la disponibilité est limitée, les corrections et ajustements que je pourrais demander sont limités à une série de corrections réalisables en une demi-journée ou moins
- Je comprends que lorsque les corrections sont effectuées, mon album sera envoyé en impression (vinyls) dans des délais serrés et que mon accord est defacto donné à MOON et ses partenaires de publier mon oeuvre dans tous leurs réseaux

En général, en participant à ce concours, je comprends que je dois respecter l'échéancier global du projet sans pouvoir ralentir ou arrêter ce projet une fois ma candidature remise. Je dois tout mettre en oeuvre pour répondre dans des délais raisonnables par email, téléphone ou en personne aux exigences du projet.

#### **LABEL**

- Ensoul Records possède un droit de priorité sur la commercialisation et la distribution de l'enregistrement de l'oeuvre de l'artiste gagnant et devra statuer d'une offre ou non de contrat. Toutefois si l'artiste et Ensoul records ne concluent pas d'offre pour la licence et mise en marché de la bande sonore de l'oeuvre alors il reste libre de choisir ou non d'approcher une autre maison de disque pour se faire représenter.
- Toutefois, dans le cas d'un non partenariat avec Ensoul records, le ou les gagnants reste libre de vendre et distribuer son album avec les circuits traditionnels ou numériques de son choix

# Si je ne remporte pas le PRIX :

Toutes les conditions ci-dessus ne s'appliquent plus et je conserve tous mes droits.
 MOON et ses partenaires s'engage naturellement à respecter vos droits. Si vous ne remportez pas le Prix, MOON sera utilisé à archiver votre candidature pour une durée de trois ans sans toutefois disposer d'aucun droit d'utilisation / promotion etc. de votre oeuvre.